



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/05/14

Reçu en Préfecture le : 27/05/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mai 2014
D - 2014/234

Aujourd'hui 26 mai 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Y. DAVID (présent à partir de 16h20), Mme N. DELATTRE (présente à partir de 17h05), Mr N. BRUGERE (présent jusqu'à 16h45)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Jacques COLOMBIER

**Soutien au développement commercial de Bordeaux.
Participation financière de la Ville à l'opération
de recherche d'enseignes et de promotion de
l'attractivité commerciale du territoire. Subvention à
la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.**

Madame Virginie CALMELS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la Ville de Bordeaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux mènent conjointement des opérations de communication destinées à promouvoir l'attractivité commerciale de la ville auprès de nouvelles enseignes nationales et internationales et auprès des promoteurs et investisseurs commerciaux.

Au fil des années, ce programme de recherche d'enseignes, piloté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux s'est enrichi par la mise en œuvre d'actions toujours plus impactantes et par la construction d'un partenariat de plus en plus élargi.

Cette opération compte trois temps forts pour l'année 2014: le SIEC, Visio Commerce et le MAPIC.

En 2010, la Ville de Bordeaux et la CCIB ont décidé de promouvoir les potentialités de développement commercial de la ville par l'animation d'un stand au SIEC, salon parisien organisé au mois de juin et destiné aux professionnels de l'immobilier commercial et aux enseignes nationales et internationales.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération (visibilité nationale de Bordeaux sur ce secteur d'activité, contacts directs avec de nouvelles enseignes et avec les promoteurs et investisseurs, concrétisations d'implantations commerciales), cette action a été reconduite chaque année, en associant de nouveaux partenaires au fil des différentes éditions : Euratlantique, des agents immobiliers locaux et des foncières bordelaises. La CUB et le SYSDAU seront également partenaires de l'édition 2014.

Fort de cette expérience, la Ville et la CCIB ont étendu leur démarche de marketing territorial en participant à l'édition 2012 du MAPIC, corolaire du SIEC, qui se tient en novembre à Cannes, et dont la dimension internationale ne cesse de s'affirmer.

L'édition 2013 du MAPIC a permis aux partenaires d'échanger avec 180 contacts sur le stand.

L'opération MAPIC sera renouvelée en 2014 avec les partenaires participants au SIEC.

Entre le SIEC et le MAPIC, un troisième temps fort sera organisé le 2 octobre 2014 à Bordeaux. Une journée entière sera consacrée à l'accueil d'enseignes nationales et internationales qui seront invitées à découvrir les potentialités d'implantation et de développement de Bordeaux et son agglomération. L'édition 2013 de cette journée « Visio Commerce » avait permis d'accueillir 30 enseignes nationales.

Le budget 2014 de cette opération de recherche d'enseignes est équivalent en dépenses à celui de 2013 où elles s'étaient élevées à 90 490€ TTC.

Concernant les recettes, la participation de la Ville reste inchangée à 17 000€, à parité avec la CCIB et la CUB.

BUDGET PREVISIONNEL BORDEAUX SEDUIT 2014	
DEPENSES TTC	RECETTES TTC

ACTIONS	MONTANT €	FINANCEURS	MONTANT €
SIEC (juin)	25 000	VILLE DE BORDEAUX	17 000
Bordeaux Visio Commerce (octobre)	5 200	CUB	17 000
MAPIC (novembre)	60 800	CCIB	17 000
		BORDEAUX EURATLANTIQUE	5 000
		SYSDAU	5 000
		Partenaires privés	30 000
TOTAL	91 000	TOTAL	91 000

Le versement de la participation de la Ville sera conditionné à la signature d'une convention entre la Ville et la CCIB (projet ci-joint en annexe), et à la fourniture de toutes les pièces justificatives des dépenses engagées par la CCIB pour ces actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à décider le versement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux de la subvention de 17 000 euros présentée ci-dessus, dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574) ;
- à signer la convention dont le projet est ci-annexé.

ADOPTE A LA MAJORITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Anne WALRYCK

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mai 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Virginie CALMELS

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DES SERVICES DE LA VILLE DE BORDEAUX**

CONVENTION DE PARTENARIAT

>>> <<<

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX

*Opération 2014 de recherche d'enseignes et de promotion de l'attractivité
commerciale du territoire*

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Pierre GOGUET.

IL A ETE EXPOSE :

Depuis plusieurs années, la CCIB et la Ville de Bordeaux ont mis œuvre des opérations de marketing territorial visant à promouvoir Bordeaux et son fort potentiel de développement commercial auprès des enseignes nationales et internationales ainsi que des promoteurs et investisseurs immobiliers commerciaux.

Ces opérations prennent la forme de rencontres directes avec les opérateurs commerciaux à l'occasion des salons professionnels spécialisés et de journées thématiques à Bordeaux et à Paris.

Compte tenu du succès croissant de ce programme de recherche d'enseignes piloté par la CCIB, il est prévu de poursuivre cette opération en 2014.

Cette année, cette opération s'organisera autour de trois temps forts : le salon SIEC à Paris, la journée Viso Commerce à Bordeaux, et le salon MAPIC à Cannes.

IL A ETE CONVENU :

Article 1 : Objectifs de l'opération de recherche d'enseignes

- Conforter l'attractivité commerciale de Bordeaux
- Renforcer le centre ville dans sa spécificité d'enseignes qualitatives/moyen haut de gamme,
- Susciter des implantations d'enseignes nouvelles et attractives,
- Donner une meilleure lisibilité à l'offre commerciale,
- Attirer et capter une nouvelle clientèle tant nationale qu'internationale,
- Promouvoir tous les atouts du centre ville : le tramway, l'aménagement des quais, les nouveaux sites touristiques, les secteurs du projet urbain, les équipements culturels et sportifs
- Valoriser la ville de Bordeaux et son potentiel économique,
- Mettre en place un partenariat actif avec des acteurs de l'immobilier commercial.

Article 2 : déroulement de l'opération

En 2014, l'opération de recherche d'enseigne s'organisera autour de trois temps forts :

1. La participation au Salon SIEC (18,19 et 20 juin) au CNIT de la Défense

- a. Envoi d'une invitation envoyée aux enseignes nationales et internationales sur la base d'un fichier alimenté par la CCIB et la Ville de Bordeaux pour les convier à rencontrer les opérateurs commerciaux bordelais.
- b. Relances personnalisées par téléphone auprès de chaque enseigne pour obtenir des rendez-vous sur le stand.
- c. Organisation d'un stand animé par l'ensemble des partenaires de l'opération : CCIB, CUB, Bordeaux Euratlantique, SYSDAU, agents immobiliers, foncières commerciales, Ville de Bordeaux.
 - Montage du stand par un prestataire
 - Réalisation d'une plaquette de présentation du potentiel de développement de l'agglomération bordelaise
 - Entretiens avec les enseignes et promoteurs présents. Echanges sur l'offre bordelaise, leurs attentes en matière d'implantation en centre-ville
 - Remise de divers documents : études, outils de communication (présentation du système de géolocalisation des commerces de centre ville), plaquettes présentant la ville de Bordeaux, ses derniers aménagements, les grands évolutions de la ville etc...

2. Organisation par la CCIB d'une journée « Visio commerce » d'accueil des enseignes nationales et internationales dans l'agglomération bordelaise.

- a. Invitation de 300 enseignes environ
- b. Conférence sur le potentiel de développement commercial de Bordeaux et son agglomération
- c. Visites de terrain

3. La participation au Salon MAPIC (9, 20 et 21 novembre) à Cannes

Cette opération sera mise en œuvre selon les mêmes principes organisationnels que la participation au SIEC.

Article 3 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de la C.C.I.B. :

- une subvention de euros

Au regard du budget prévisionnel (annexé au présent contrat d'opération), la réalisation de cette opération s'élève à 91 000 euros T.T.C.

- des moyens techniques pouvant être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques de la Mairie de Bordeaux.

La C.C.I.B. s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite aux articles 1 et 2.

Article 4 : Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 3 sera versée par la Ville de Bordeaux une fois l'opération réalisée au vu d'un état des dépenses et des recettes certifié exact par le Président de la C.C.I.B. et d'un bilan qualitatif. Le cas échéant, un acompte pourra être versé à hauteur de 50 % de la subvention votée sur présentation soit de contrats conclus avec des prestataires, soit d'un état d'engagement des dépenses certifié exact par le Président de la C.C.I.B. et après signature du présent contrat d'opération.

Le versement sera effectué sur le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTAL			
Domiciliation : BNP PARIS BAS			
Titulaire du compte : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux			
Adresse : 17, place de la Bourse 33000 Bordeaux			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB ou RIP
30004	00320	00022634056	70

Le versement de la subvention municipale ne pourra pas intervenir au-delà d'un délai maximum de 18 mois à compter de la date du vote de la subvention en séance du Conseil municipal.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention et dans le cas où un acompte aurait été versé, la Ville de Bordeaux pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

Article 4 : Conditions générales

La CCIB s'engage

- 1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2/ à déclarer, sous trois mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3/ à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4/ à ne pas reverser tout ou partie de la ou des subvention(s) à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7/ à fournir l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération à la Ville,
- 8/ à rappeler, sur l'ensemble de ses outils d'information et les supports de communication de l'opération, l'aide que lui apporte la Mairie par la présence du logo municipal associé au logo « Osez Bordeaux ». Les logos sont à retirer à la Direction du développement économique de la Ville qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de la C.C.I.B. (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 5 : Conditions de renouvellement

Le présent contrat d'opération est conclu pour l'action présentée à l'article 1 pour l'année 2014. Toute reconduction tacite est exclue.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par la CCIB de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la C.C.I.B.

Article 7 : Contrôle de la Ville

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la C.C.I.B. s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultats) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 8 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la C.C.I.B.

Article 9 : Elections de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, 17 place de la Bourse à Bordeaux,

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le.....

Virginie Calmels
Adjoint au Maire
Chargé de l'économie, de l'emploi
et de la croissance durable

Pierre Goguet
Président
Chambre de Commerce et
d'Industrie de Bordeaux